

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.018

L'An deux Mille Six, le 27 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 février 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 février 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseiller Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par M. LE GUEUT
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par Mme PELTIER
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS -EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DES ABORDS DU MARCHE CENTRAL
AVENANT AU LOT N°4 « CONTROLE D'ACCES PARKING PAYANT »

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de l'aménagement des abords du Marché Central en cours de réalisation, il a été demandé aux services techniques, de procéder à des modifications du parking en enclos ce qui nécessite la réalisation de travaux complémentaires au lot n° 4 « contrôle d'accès parking payant » attribué à l'entreprise MABYC. Les nouvelles prestations se justifient pour deux raisons :

- la création d'une entrée supplémentaire au parking fermé payant côté rue Pierre Loti
- la mise en place d'un système de lecteurs motorisés et de barrières sur les deux rampes d'accès pour les commerçants du marché central face au boulevard Briand.

Le montant total des prestations en plus-value est évalué à **31 327,00 euros H.T**, ce qui porte le montant du marché de base de 93.389,00 EUROS HT à 124.716,00 EUROS HT soit une augmentation de 33,5 %.

L'avenant correspondant au lot n° 4 « contrôle d'accès parking payant » ainsi que le bordereau des prix unitaires complété des nouvelles prestations a été approuvé par la commission d'appel d'offres en date du 07 février 2006.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR
- VU la nécessité de réaliser des travaux complémentaires relatifs au **Lot N°4 « contrôle d'accès parking payant »**.
- VU le projet d'avenant établi par les services techniques
- VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du **7 février 2006**
- APRES en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver l'avenant au lot n° 4 : « contrôle d'accès parking payant » concernant l'adjonction d'équipements supplémentaires au fonctionnement du parking en enclos, dans le cadre de l'aménagement des abords du marché central.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'avenant avec l'entreprise MABYC pour le lot n° 4 « contrôle d'accès parking payant » pour un montant de 31.327,00 EUROS HT ce qui porte le montant du marché de 93.389,00 EUROS HT à 124.716,00 EUROS HT.
- d'imputer la dépense correspondante au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 mars 2006

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT